

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE la commune de PAMPELONNE**

---

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de PAMPELONNE est convoqué pour le quinze du mois de février à vingt heures

### **Ordre du jour :**

- 1 – Création d'une boulangerie : présentation du projet et choix du maître d'oeuvre
- 2 – Création du sentier de randonnée « Le Sentier du Roc de Cazor »
- 3 – Créances Irrécouvrables
- 4 – Amortissement des travaux d'éclairage public
- 5 – Achat de la parcelle C n° 986
- 6 – Questions diverses : Attribution de la prime Grand Age à Mme Viola, auxiliaire de soin principal

Le Maire,

## Séance du 15 février 2021

*L'an deux mille vingt et un et le quinze du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Pampelonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Guy MALATERRE**, Maire.*

Date de convocation : **05/02/2021**

Nombre de membres présents : **11**

Nombre de Membres en exercice : **15**

Nombre de votants : **13**

Etaient présents : **MM Malaterre, Malfettes, Grimal, Loupias, Liquière, Claverie, Pauzié, Bourgeois, Cayssials, Valette, Laborie**

Excusés : **Mr Szatny** (a donné procuration à G.Malaterre), **Boutounet, Couffignal, Marroni** (a donné procuration à F.Grimal),

**Mme Chantal Pauzié est nommée secrétaire de séance**

Le PV de la séance du 8 décembre 2020 est validé.

### ***1 - Aménagement d'une boulangerie***

La boulangerie « Le fournil de Martial » est située dans un local exigü, inapte à toutes perspectives de développement. Martial Maurou, l'actuel boulanger, est locataire du bâtiment jusqu'au 31 décembre 2022.

La commune de Pampelonne, est propriétaire d'un local situé 20 place du Foirail. Afin de pérenniser l'outil de travail, la commune de Pampelonne souhaite aménager le local

Le bâtiment idéalement situé, sur la place du foirail est un ancien hangar servant de garage pour les autocars.

Sa superficie permettrait de créer un outil de travail, moderne et adapté qui serait loué au boulanger actuel :

- Un espace de vente et de petite restauration (petit déjeuner, sandwich) entre 50 et 80 m<sup>2</sup>
- Des toilettes accessibles
- Une partie boulangerie entre 25 et 30 m<sup>2</sup> en liaison avec l'espace de vente. Cet espace de travail serait vitré, les clients verraient les boulangers travailler, l'artisanat sera valorisé
- Une partie pâtisserie entre 25 et 30 m<sup>2</sup>
- 2 à 3 chambres froides
- Un local de stockage
- Un sanitaire pour le personnel, un douche-vestiaire, un bureau, un coin repos de 20m<sup>2</sup> environ
- Un local poubelles

Le matériel de boulangerie et de pâtisserie sera inclus dans le projet.

Le matériel nécessaire à la vente (vitrines, ...) serait également prévu.

**Demande de financement au titre de la DETR 2021 - Bâtiments communaux**  
**– Catégorie n°1**

La commune de Pampelonne, est propriétaire d'un local situé 20 place du Foirail.

Afin de pérenniser l'outil de travail, la commune de Pampelonne souhaite aménager un local d'une superficie de 175 m². Ainsi, la commune disposerait d'un outil de travail, moderne et adapté qui serait loué à l'actuel boulanger

Le montant de l'opération a été évaluée comme suit :

Aménagement d'une boulangerie

TRAVAUX	399 360.00 €
MATERIEL DE BOULANGERIE	80 000.00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	40 000.00 €
MISSION SPS	3 960.00 €
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX	6 680.00 €
IMPREVUS (5 %)	20 000.00 €
<b>Coût HT</b>	<b>550 000.00 €</b>

Et le plan de financement a été défini comme suit :

<b>PROJET</b>			
<b>Financeurs</b>		<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat -DETR (35 % déduction faite des loyers à hauteur de 84 000 €)		<b>163 100 €</b>	29.65 % De l'enveloppe totale
Conseil Régional PASS COMMERCE DE PROXIMITE		<b>80 000 €</b>	14.55 %
Conseil Départemental		<b>137 500 €</b>	25 %
Fonds européens LEADER		<b>59 400 €</b>	10.80 %
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total</b>		<b>440 000 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Commune Emprunt</b>		110 000 €	20 %
<b>Coût HT</b>		<b>550 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal

- Valide le plan de financement pour l'aménagement d'une boulangerie
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2021 – Catégorie 1, de 163 100 € pour l'aménagement d'une boulangerie

## *Demande de financement au titre du Pass Commerce de Proximité*

le plan de financement a été défini comme suit :

<b>PROJET</b>			
<b>Financiers</b>		<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat -DETR		<b>163 100 €</b>	29.65 %
Conseil Régional PASS COMMERCE DE PROXIMITE		<b>80 000 €</b>	14.55 %
Conseil Départemental		<b>137 500 €</b>	25 %
Fonds européens LEADER		<b>59 400 €</b>	10.80 %
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total</b>		<b>440 000 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Commune Emprunt</b>		110 000 €	20 %
<b>Coût HT</b>		<b>550 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal

- Valide le plan de financement pour l'aménagement d'une boulangerie
- Sollicite l'aide de la Région Occitanie de 80 000 € au titre du « Pass Commerce de Proximité » pour l'aménagement d'une boulangerie

## *Demande de financement au titre des Fonds Européens du programme Leader*

le plan de financement a été défini comme suit :

<b>PROJET</b>			
<b>Financiers</b>		<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat -DETR		<b>163 100 €</b>	29.65 1%
Conseil Régional PASS COMMERCE DE PROXIMITE		<b>80 000 €</b>	14.55 %
Conseil Départemental		<b>137 500 €</b>	25 %
Fonds européens LEADER		<b>59 400 €</b>	10.80 %
Autres (à préciser)			

<b>Sous-total</b>		<b>440 000 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Commune Emprunt</b>		110 000 €	20 %
<b>Coût HT</b>		<b>550 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal

- Valide le plan de financement pour l'aménagement d'une boulangerie
- Sollicite l'aide du programme Leader de 59 400 € au titre de l'action « Un Territoire Engagé pour le Développement d'une économie de proximité »

### *Aménagement d'une boulangerie – choix du maître d'oeuvre*

Il est nécessaire de retenir un maître d'oeuvre. Mr le Maire propose de choisir le groupement conjoint solidaire :

Mr Philippe LAURENT,  
Architecte DPLG  
La Rive  
81190 PAMPELONNE

Et le BET Fluides  
GT INGENIERIE  
Hôtel d'Entreprises  
8 rue Pierre Gilles de Gennes  
81000 ALBI

qui évaluent les travaux à 400 000 € HT et propose un forfait de rémunération de 10 % soit 40 000 € HT.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide de retenir par :

- 13 voix POUR : Philippe LAURENT – GT INGENIERIE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour 40 000 € HT avec le :

#### Groupement Conjoint Solidaire

Mr Philippe LAURENT,  
Architecte DPLG  
La Rive  
81190 PAMPELONNE  
**BET Fluides**  
GT INGENIERIE  
Hôtel d'Entreprises  
8 rue Pierre Gilles de Gennes  
81000 ALBI

ELEMENTS DE MISSIONS DE BASE	DECOMPOSITION DE LA REMUNERATION PAR ELEMENT DE MISSION		Mandataire - 1er co-traitant		2eme CO-TRAITANT	
			<i>Philippe LAURENT</i> <i>Architecte DPLG + Economie + OPC</i>		<i>BET GT Ingenierie</i> <i>BET Structure et Fluides</i>	
	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.
DIAG	6%	2 400.00	60%	1 440.00	40%	960.00
APS	8%	3 200.00	70%	2 240.00	30%	960.00
APD PC	10%	4 000.00	80%	3 200.00	20%	800.00
PRO	17%	6 800.00	55%	3 740.00	45%	3 060.00
ACT	5%	2 000.00	70%	1 400.00	30%	600.00
VISA	4%	1 600.00	70%	1 120.00	30%	480.00
DET	36%	14 400.00	70%	10 080.00	30%	4 320.00
EXE : quantitatif	5%	2 000.00	70%	1 400.00	30%	600.00
AOR	3%	1 200.00	70%	840.00	30%	360.00
OPC	6%	2 400.00	100%	2 400.00	0%	0.00
<b>MONTANT HT</b>	100%	<b>40 000.00 €</b>	<b>69.65%</b>	<b>27 860.00 €</b>	<b>30.35%</b>	<b>12 140.00 €</b>
TVA à 20 %		8 000.00 €		5 572.00 €		2 428.00 €
<b>MONTANT TTC</b>		<b>48 000.00 €</b>		<b>33 432.00 €</b>		<b>14 568.00 €</b>

## ***2 - Création d'un sentier de randonnée***

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau chemin de randonnée sur le territoire de la commune, qui passera sur des chemins communaux et traversera quelques propriétés privées.

Nom du sentier : SENTIER DU ROC DE CAZOR

Longueur : 3.920 km

Durée : 1 h 15

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- **Décide de créer le chemin de randonnée : Sentier du Roc de Cazor**
- **Sollicite l'aide du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn pour sa création**
- **Autorise le Maire à signer les conventions de passage en propriété privée**
- **Sollicite l'inscription du « Sentier du Roc de Cazor » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

## ***3 - Créances irrécouvrables***

Monsieur le Maire propose de mettre en perte les créances irrécouvrables suivantes pour 1394.64 € comme suit :

6541 – Créances admises en non-valeur : 56.30 €

6542 - Créances éteintes : 1 338.34 €

Le conseil municipal émet un avis favorable

6541 – Créances admises en non-valeur : 56.30 €

6542 - Créances éteintes : 1 338.34 €

TOTAL : 1394.64 €

#### **4 - Amortissement des travaux d'éclairage public**

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la commune et de dégager des ressources destinées à les renouveler. L'instruction budgétaire et comptable M14, précise que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées (art. L2321-2, 28°). Il s'agit de fixer la durée d'amortissement pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public 2020 pour lesquels la commune de Pampelonne a perçu des subventions d'investissement du SDET. Ces travaux ont été imputés à l'article 204171 du budget de la commune.

Le conseil municipal

**Fixe la durée d'amortissement à 5 ans pour les travaux d'éclairage public imputés à l'article 204171**

#### **5 - Achat de la parcelle section C n°986**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acheter la parcelle C n°986, située Pont de Thuriès, en bordure du Viaur et à côté du camping municipal.

Cette parcelle est limitrophe de plusieurs parcelles communales et d'une superficie de 96 m<sup>2</sup>.

Mr le Maire a contacté les propriétaires qui sont, selon le relevé de matrice cadastrale : Mme Costes Antoinette (usufruitière), Mr Costes Didier et Mme Lagorsse Nadine, (propriétaire indivis). Ils proposent à la commune d'acheter la parcelle au prix de 100 €.

Le conseil municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- **Emet un avis favorable à l'achat de la parcelle C n°986, de 96 m<sup>2</sup>, sis Pont de Thuriès**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique**
- **Dit que les frais relatifs à la vente seront à la charge de la mairie**

#### **6 – Questions diverses :**

##### **Attribution de la prime Grand Age à Mme Valérie VIOLA, auxiliaire de soins principal**

Madame Valérie VIOLA, auxiliaire de soins principal 2<sup>ème</sup> classe, intégrée dans le personnel communal le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à la dissolution du SIVU Logements Foyers Pampelonne – Mirandol, est mise à disposition à l'EHPAD de Pampelonne.

Elle peut bénéficier de la prime Grand Age mise en place par décret n°2020-1189 du 29/09/2020.

Cette prime peut être versée de façon rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, elle est d'un montant mensuel de 118 €. Elle peut être versée aux fonctionnaires titulaires exerçant des fonctions d'aide-soignant dans les EHPAD.

En vertu du principe de libre administration, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité d'instituer, par délibération, la prime « Grand Age ».

Monsieur le Maire informe que cette prime sera remboursée à la commune de Pampelonne par l'EHPAD de Pampelonne.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Décide d'attribuer la prime Grand Age de 118 € mensuel, à Mme Valérie VIOLA, auxiliaire de soins principal**
- **La prime Grand Age sera versée, tous les mois, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020**

<b>Guy MALATERRE</b>	<b>André CLAVERIE</b>
<b>Véronique Malfettes</b>	<b>Chantal PAUZIE</b>
<b>David SZATNY</b>	<b>Carole BOURGEOIS</b>
<b>Frédéric GRIMAL</b>	<b>Gilles CAYSSIALS</b>
<b>Yannick LOUPIAS</b>	<b>Joseph MARRONNI</b>
<b>Pierre COUFFIGNAL</b>	<b>Frédéric VALETTE</b>
<b>Elodie BOUTOUNET</b>	<b>Claudine LABORIE</b>
<b>Justine LIQUIERE</b>	